

# Appel à candidatures

## Résidence d'artiste 2026

### Ville d'Andernos-les-Bains (33)

**Période de résidence** : du 12 octobre au 22 novembre 2026

**Date limite de candidature** : 1er avril 2026

**Domaine** : Arts plastiques et visuels

## 1. Contexte

La Maison Louis David est un lieu d'exposition municipal dédié aux arts plastiques et visuels qui accueille le public de mars à fin octobre chaque année. Une résidence artistique de 6 semaines par an y a été créée en 2022 par la ville d'Andernos-les-Bains. Ce temps de résidence a pour double objectif de soutenir la création et sensibiliser les publics au processus créatif. Cette année la résidence sera organisée du 12 octobre au 22 novembre 2026. Une attention particulière sera portée dans ce cadre aux artistes émergent.e.s.



### Le site

La ville d'Andernos-les-Bains, 12 700 habitants, est située sur le bassin d'Arcachon dans le département de la Gironde, à 45 km de Bordeaux. La Maison Louis David, propriété de la ville, en centre-ville, est bordée d'un parc qui se trouve à proximité du bord de mer.

**À noter** : Pour cette résidence, la Maison sera à la fois le lieu de création et le lieu d'exposition, mais ne sera pas le lieu d'habitation de l'artiste. Un logement lui sera proposé dans un autre lieu.

## 2. Objectifs de la résidence

- Soutenir et encourager la création dans le domaine des arts plastiques et l'artiste sélectionné dans sa démarche.



- Accompagner l'artiste dans sa découverte du territoire et favoriser les rencontres avec des personnes ressources pour nourrir son travail de création.
- Permettre la création d'une ou de plusieurs œuvres pendant le temps de la résidence, si possible en lien avec l'environnement de la résidence (la Maison Louis David, le bassin d'Arcachon) et /ou les publics rencontrés.
- Sensibiliser le public à l'art contemporain et à la création.
- Rendre la culture accessible : temps de rencontre avec les publics, médiation, ateliers.
- Faire le lien entre la résidence et des structures locales : établissements scolaires, médiathèque, résidence pour personnes âgées...

### 3. Attendus

- Une attention particulière sera portée aux œuvres d'arts plastiques et visuels. Le jury n'examinera pas les propositions comportant des installations.  
À noter : il n'est pas possible de faire le noir total dans la Maison Louis David
- Temps de présence effectif de l'artiste (a minima) : les samedis après-midi, durant les ateliers et la semaine de restitution.
- Capacité de l'artiste à se présenter, à expliquer son travail et à échanger avec le public.
- Disposition de l'artiste à transmettre son art aux publics de tout âge (lors des visites et en situation d'atelier) et à témoigner des étapes de son processus créatif. Ateliers prévus avec des classes d'écoles primaires, de collège et des adultes.
- Autonomie de déplacement de l'artiste : véhicule indispensable. (Gare la plus proche : Biganos-Facture située à 17 km d'Andernos-les-Bains)

### 4. Modalités

#### Période

Du 12 octobre au 22 novembre 2026

#### Calendrier prévisionnel

- 12 au 16 octobre 2026 : installation par l'artiste d'une exposition constituée d'œuvres préexistantes à la résidence (aide logistique possible dans une certaine mesure, à préciser avec l'artiste sélectionné).
- Vendredi 16 octobre : vernissage de début de résidence
- 17,24 & 31 octobre, 7 et 14 novembre 2026 : ouverture de cette exposition au public
- Semaine du 3 novembre : visites de groupes et ateliers accompagnés par un médiateur (regroupés sur 3 ou 4 jours).
- 13 novembre : vernissage de l'exposition de restitution de la résidence.
- 14 au 21 novembre : exposition de restitution ouverte au public.

#### Hébergement

L'artiste sera logé dans un appartement meublé de la commune. La Maison Louis David ne disposant pas d'espace nuit, elle ne pourra être mise à disposition de l'artiste qu'en journée.

#### Rémunération

- Allocation de résidence : 1200 €
- Droit de monstration : 200€
- Enveloppe pour production : 600 €
- Temps d'échanges et de médiation : 400 €
- Forfait transport : 200€



- Exposition de début et de fin de résidence : La ville prend en charge la communication et les cocktails de vernissage.

### **Frais à la charge de l'artiste**

Vie courante (nourriture, déplacements durant la résidence, etc.)

Achats d'investissements (outils)

### **Convention**

Un contrat définissant les modalités de la résidence sera établi entre la ville d'Andernos-les-Bains et l'artiste sélectionné par le jury.

## **5. Prérequis de candidature / critères d'éligibilité :**

Les candidats et candidates qui souhaitent candidater à cette résidence devront :

- Avoir le statut d'artiste professionnel et disposer d'un numéro SIRET
- Être titulaire du permis B et posséder un véhicule
- Amener avec lui le matériel nécessaire à sa résidence (outils)
- Disposer d'une assurance en responsabilité civile

## **6. Candidature**

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'élus et d'agents de la ville et de professionnels des arts plastiques. Le dossier devra être composé des éléments suivants :

- Formulaire de candidature complété, à demander au préalable : [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com)
- Dossier artistique (CV et book)
- Note d'intention (courte description du projet)
- Courte vidéo (2 min maximum) dans laquelle l'artiste se présente et présente son projet pour la résidence
- Copie du diplôme d'école supérieure d'art
- Attestation de dispense de précompte

Les éléments du dossier – sauf la vidéo de présentation - devront être rassemblés en un seul fichier PDF.

### **Critères d'appréciation du dossier**

- La présentation du dossier
- L'originalité du projet artistique
- Le parcours professionnel
- L'expérience de la médiation notamment à destination du jeune public (indispensable)
- Le lien du projet avec la Maison Louis David et le territoire du Nord-Bassin (souhaité mais non obligatoire)

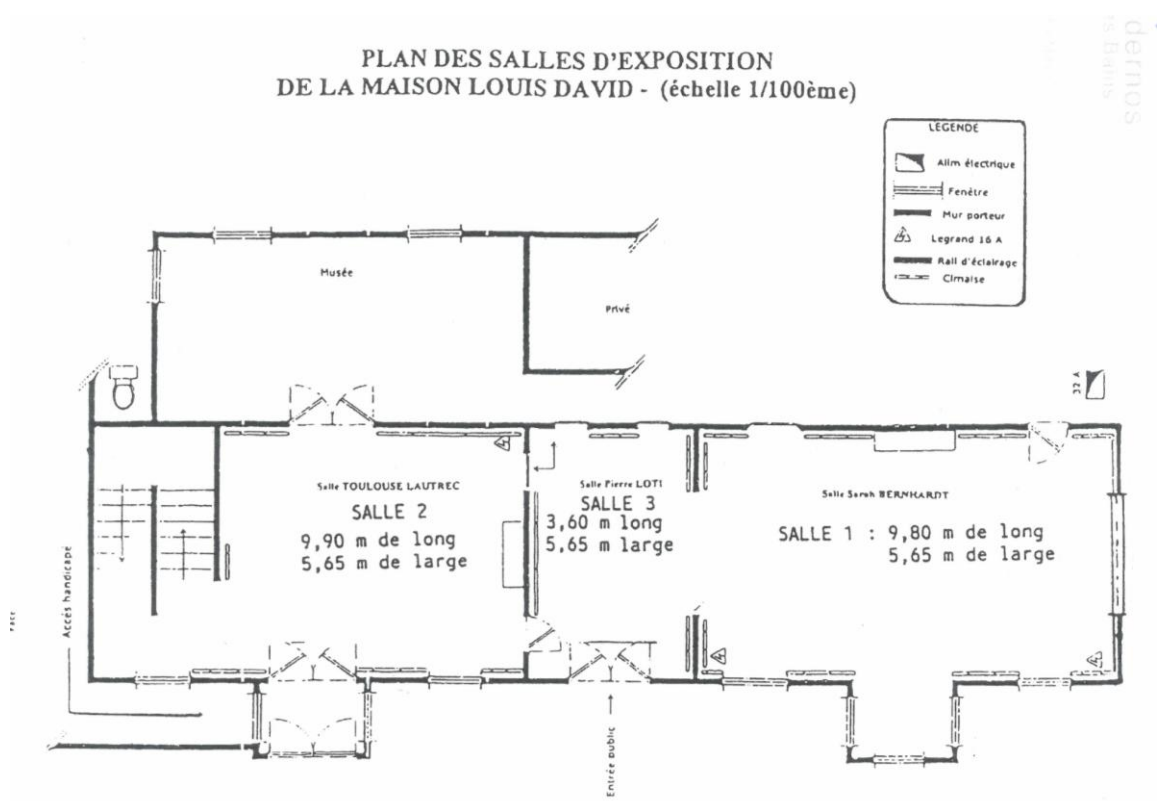
### **Date limite de candidature**

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à Maud Nicolas, Responsable du service Culture, au plus tard le 1er avril 2026 : [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com)

Un entretien avec le ou les artistes présélectionnés se déroulera dans le courant du mois de mai 2026. 1 seul artiste sera sélectionné à l'issue de cet entretien.

**CONTACT**

Renseignements complémentaires et descriptif technique du lieu sur demande à [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com) ou par téléphone au 05 57 76 11 24



Salle 1 (Sarah Bernhardt), Maison Louis David